

**Requérant (propriétaire) Auteur du projet**

Nom \* : \_\_\_\_\_ Société : \_\_\_\_\_  
 Prénom \* : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse \* : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
 NPA/Lieu \* : \_\_\_\_\_ NPA/Lieu : \_\_\_\_\_  
 Tél. \* : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
 E-mail \* : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

**Coordonnées bancaires**

Titulaire du compte \* : \_\_\_\_\_  
 Nom de la banque / CCP \* : \_\_\_\_\_  
 Compte et N°IBAN \* : \_\_\_\_\_

**Construction, transformation, rénovation - Localisation**

Rue et n° \* : \_\_\_\_\_ Parcelle n° \* : \_\_\_\_\_  
 Bâtiment neuf \* :  Oui  Non Année de construction \* : \_\_\_\_\_

**Construction, transformation, rénovation - Planning du projet (dates : mois / année)**

Début des travaux \* : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Fin des travaux : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Coût des travaux subventionnés (CHF) \* : \_\_\_\_\_

**Demande de subvention**

**Appareils électroménagers (remplacement)**

Type :  Lave-linge  Sèche-linge } Prix d'achat (CHF) : \_\_\_\_\_  
 Lave-vaisselle  Réfrigérateur } Appareil référencé [www.topten.ch](http://www.topten.ch) :  Oui  Non  
 Congélateur

**Mobilité**

Deux-roues :  Vélo classique  Vélo électrique } Prix d'achat (CHF) : \_\_\_\_\_  
 Vélo cargo électrique  Batterie } Marchand référencé [www.priilly.ch/subventions](http://www.priilly.ch/subventions) :  Oui  Non  
 Remorque } **⚠ Les vélos électriques type vélo de course ou VTT à double suspension, ne sont pas subventionnés.**

Abonnements :  Publibike  Carvelo2go

**Panneaux solaires**

**Capteurs thermiques**

Remplacement d'une installation existante :  Oui  Non } Surface totale des capteurs thermiques (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Préchauffage ECS (eau chaude)  Oui  Non } Capteurs homologués SPF ou OFEN  Oui  Non  
 Appoint chauffage (hors piscine)  Oui  Non } Consommation du bâtiment (kWh/an) : \_\_\_\_\_

**Capteurs photovoltaïques**

Raccordement au réseau :  Oui  Non } Puissance de l'installation photovoltaïque (kWc) : \_\_\_\_\_  
 Alimentation d'une pompe à chaleur :  Oui  Non } Production (kWh/an) : \_\_\_\_\_  
 Chauffage de piscine :  Oui  Non } Surface nette totale des capteurs (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Etude de faisabilité installation photovoltaïque > 30 kWc } Coût des frais d'étude (CHF) : \_\_\_\_\_  
 } Puissance installation (kWc) : \_\_\_\_\_

## Construction, rénovation

### Isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments

Mur, plancher, toit : valeur  $U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$   Oui  Non } Surface isolée contre extérieure (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Paroi, sol, plafond : valeur  $U \leq 0.25 \text{ W/m}^2\text{K}$   Oui  Non } Surface isolée contre intérieure (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

### Remplacement des fenêtres et/ou portes pleines

Fenêtres : triple vitrages +  $U_g \leq 0.7 \text{ W/m}^2\text{K}$   Oui  Non } Fenêtres : surfaces vides de maçonnerie (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Portes pleines :  $U_d \leq 1.2 \text{ W/m}^2\text{K}$   Oui  Non } Portes : surfaces vides de maçonnerie (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

## Chauffage

### Chaudière à granulés de bois

Chaudière neuve :  Oui  Non } Puissance total (kW) : \_\_\_\_\_  
 Chaudière homolog. Energie-bois Suisse :  Oui  Non } Surface chauffée (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Réseau central de redistrib. de chaleur :  Oui  Non } Installation d'un filtre à particule :  Oui  Non

### Pompe à chaleur sol/eau (géothermique)

Remplacement d'un chauffage existant :  Oui  Non } Puissance totale (kWth) : \_\_\_\_\_  
 Bâtiment certifié A, B, C ou D selon CECB :  Oui  Non } Surface chauffée (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Alimentation élec. 50% par photovoltaïque :  Oui  Non } Certificat PAC système-module :  Oui  Non

### Pompe à chaleur air/eau

Remplacement d'un chauffage existant :  Oui  Non } Puissance totale (kWth) : \_\_\_\_\_  
 Bâtiment certifié A, B, C ou D selon CECB :  Oui  Non } Surface chauffée (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Alimentation élec. 50% par photovoltaïque :  Oui  Non } Certificat PAC système-module :  Oui  Non

### Remplacement chauffe-eau électrique par boiler PAC

} Prix d'achat (CHF) : \_\_\_\_\_

### Chauffage à distance CADOUËST

} Taxe de raccordement (CHF) : \_\_\_\_\_

## Divers

Autre type de solution d'utilisation d'énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie

Type : \_\_\_\_\_ } Prix d'achat ou coût des travaux (CHF) : \_\_\_\_\_

## Documents et justificatifs à fournir avec la demande de subvention

	Formulaire de demande	Facture et preuve de paiement	Copie abonnement 1/2 tarif	Copie Permis constr. ou Dispense	Plans et coupes	Devis détaillé (y.c. mètres)	Formulaire EN-2a ou EN-2b	Justificatif selon SIA 380/1	Homologation SPF ou OFEN	Certificat PAC système module	CECB	Contrat CADOUËST
Appareil électroménager	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vélo classique	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vélo électrique / cargo électrique	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remorque, batterie	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Publibike / Carvelo2go	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Carte TL prépayée	•	-	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capteurs thermiques	•	-	-	•	•	•	-	-	•	-	-	-
Capteurs photovoltaïques	•	-	-	•	•	•	-	-	-	-	-	-
Etude de faisabilité capteurs PV	•	-	-	-	-	•	-	-	-	-	-	-
Isolation thermique	•	-	-	•	•	•	•	•	-	-	-	-
Remplacement fenêtres / portes	•	-	-	•	-	•	-	-	-	-	-	-
Chaudière à bois	•	-	-	•	-	•	-	-	-	-	-	-
Pompe à chaleur géothermique	•	-	-	-	-	-	-	-	•	•	-	-
Pompe à chaleur air/eau	•	-	-	•	-	•	-	-	•	•	-	-
Remplacement chauffe-eau	•	-	-	•	-	•	-	-	-	-	-	-
Chauffage à distance	•	-	-	•	-	-	-	-	-	-	-	•

• = À fournir

**La demande de subvention complète doit parvenir à l'administration communale avant le début des travaux.  
 Tout dossier incomplet sera retourné au requérant sans préavis.**

## 1. Base légale

Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (FEE) du 21 novembre 2019.

## 2. Objectifs

Conformément aux buts de la LVLEne (art. 1 et 17) et à l'esprit voulu par le programme de politique énergétique de la Commune de Prilly développé dans le cadre de l'obtention du Label « *Cité de l'énergie* », le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables a pour objectif d'encourager grâce à une aide financière :

- a) l'utilisation rationnelle et les économies d'énergie ;
- b) la production d'énergie par des sources renouvelables locales ;
- c) la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> et autre émissions nocives.

## 3. Conditions d'octroi et méthode de subventionnement

Tous les consommateurs d'électricité établis sur le territoire de la commune de Prilly et assujettis à la taxe prillérane sur l'électricité mentionnée à l'article 3 du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité peuvent bénéficier des subventions proposées par le Fonds communal, à condition que leur projet se situe sur le territoire communal, contribue aux buts énoncés au chapitre « 2. Objectifs » du présent document et remplisse les conditions d'octroi du Règlement sur le Fonds et du Programme des subventions de l'année civile en cours.

Les subventions octroyées par le Fonds communal sont limitées à 20 % du coût des travaux subventionnés et un montant maximum de CHF 20'000.-. Elles sont accordées dans la limite du crédit disponible (art. 4 du Règlement sur le Fonds).

Les subventions proposées par le Fonds communal sont cumulables entre elles et avec celles de la Confédération et du Canton.

## 4. Adresse d'envoi et demande de renseignements

Ville de Prilly  
Fonds Energie & Environnement  
Rte de Cossonay 40 - 1008 Prilly

Service Energie & Environnement : tél. 021/ 622.73.51, [energie@prilly.ch](mailto:energie@prilly.ch)

Le Règlement sur le Fonds et le Programme des subventions sont disponibles sur [www.prilly.ch/energie](http://www.prilly.ch/energie)

## 5. Procédure de demande de subvention

Le requérant retourne le présent formulaire dûment complété, daté et signé, ainsi que l'ensemble des documents et justificatifs requis à l'adresse mentionnée au chapitre 4. ci-dessus.

**La demande doit parvenir à l'administration communale avant le début des travaux ou dans les 3 mois suivant l'acquisition** lorsqu'il s'agit d'appareils électroménagers, vélos, remorques, batteries, scooters ou voitures à gaz. Pour ces objets, seule une demande nominative tous les 5 ans sera prise en considération. **Pour les travaux de construction, de transformation et de rénovation, la demande doit impérativement être accompagnée d'une copie de la décision municipale en autorisant la réalisation.**

Le service Energie & Environnement examine la demande et communique le montant provisoire de la subvention au requérant dans un délai de 3 mois en moyenne. La subvention est promise pour une durée d'un an. Passé ce délai, l'engagement du Fonds communal devient caduc.

## 6. Début des travaux

Les travaux subventionnables peuvent débuter immédiatement après la réception de la demande par l'administration communale, à condition qu'ils aient été autorisés par la Municipalité.

## 7. Conditions de paiement

**Dès la fin des travaux**, le requérant transmet à l'administration communale les factures finales détaillées, la preuve de paiement des dites factures et les justificatifs nécessaires à l'obtention de la subvention. La Commission du Fonds vérifie la correspondance de ces documents au projet déposé et adapte le montant provisoire de la subvention en fonction des travaux réalisés ou non, sur la base du programme des subventions en vigueur lors de la réception de la demande.

La Municipalité octroie la subvention sur préavis de la Commission du Fonds.

La Commission du Fonds et la Municipalité peuvent solliciter des compléments d'informations, une visite des lieux ou contrôler la légitimité des informations fournies à tout moment. En cas de doute, elles peuvent exiger une offre comparative. Le cas échéant, le requérant peut être appelé à fournir toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce contrôle.

Je confirme l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter les conditions ci-dessus.

Lieu et date \* : \_\_\_\_\_

Signature du requérant \* : \_\_\_\_\_